

que, pour prévenir d'une arrivée ou d'un départ, etc., mais non pour traiter d'affaires privées, de sujets délicats, pour donner des nouvelles trop familières et sur un ton badin, etc. En un mot, les cartes postales ne doivent contenir que des choses de peu d'importance et qui peuvent être lues sans inconvénient ni préjudice pour l'auteur et le destinataire.

§2. — RÈGLES DE CÉRÉMONIAL

(Extraites du "Recueil sur Diverses
Matières" 5ème édition)

PAPIER.....

.....Le grand format appelé dans le commerce *papier ministre* ou *tellière*, est réservé pour les pétitions adressées à un ministère, à une administration ; le moyen format ou papier à lettre proprement dit, s'emploie pour les lettres à des supérieurs, à des personnes de condition et pour les lettres de cérémonie ; le petit format ne s'emploie que pour des lettres d'affaires ou d'amitié. La politesse exige qu'on se serve toujours de feuille double.

La feuille simple n'est jamais tolérée que pour des lettres de commerce.